



Risques encourus pour vol à l'étalage

Par **Aliocha**, le **09/11/2009** à **17:16**

Bonjour,

ayant été pris suite à un vol à l'étalage (un livre dans une grande enseigne de librairie), un ami a signé une reconnaissance des faits, les vigiles ont noté son identité, etc. Nous nous demandons les suites encourues (y a-t-il poursuite pour un vol de 10 euros ?) et les risques (notification sur casier judiciaire, etc.)

Il s'agit d'un vol sans précédent, je veux dire que c'est la première fois (et certainement la dernière !) qu'il a été pris...

Merci d'avance.